

CONCOURS

AVIS DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la personne morale sans but lucratif Association des conseillers et des conseillères d'orientation du réseau scolaire du Québec (NEQ 1172283849), constituée en vertu de la Partie III de la Loi, ayant son siège social situé au 2030, rue Adam, Lourdes-de-Joliette J0K 1K0 demandera au Registraire des Entreprises du Québec la permission de se dissoudre.
Lourdes-de-Joliette, le 22 janvier 2020
M. Pier-Guy Taillefer

>1091900

AVIS DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que le Service Régional d'Interprétation de Lanaudière ayant son siège social au 144 rue St-Joseph, suite 100, à Joliette, J6E 5C4 demandera au Registraire des Entreprises du Québec la permission de se dissoudre en date du 31 mars 2020.
Joliette, le 16 janvier 2020.
M. Michel Desjardins,
Président du Conseil d'administration.

>1092123

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné qu'à la suite du décès de Marie-Ange Aumont, en son vivant, domiciliée au 3931, Lake Shore Drive à Rawdon, province de Québec, J0K 1S0, décédée à Rawdon, le vingt-trois septembre deux mille dix-neuf (23.09.2019), un inventaire des biens de la défunte a été fait par sa liquidatrice, Sylvie Lanthier, reçu devant Me Carole St-Georges, notaire, à Joliette, le quatorze janvier deux mille vingt (14.01.2020), conformément à la loi.

Cet inventaire peut être consulté par les intéressés en faisant la demande auprès de l'étude notariale Dionne, Kelley, Poirier inc., située au 386, boulevard Manseau, Joliette, province de Québec, J6E 3E1.

Donné ce quatorze janvier deux mille vingt.

DKP Notaires et conseillers juridiques

DIONNE, KELLEY, POIRIER INC., par :
Me Carole St-Georges, notaire

>1092173

Prenez avis que Cécile Belhumeur en son vivant domiciliée au 3931 Lakeshore drive Rawdon est décédée le 16 juin 2019. Un inventaire des biens a été dressé suivant la loi. Il peut être consulté par les intéressés au 877 Grosbois, Repentigny sur rendez-vous seulement au 450 654-0126.

Donné ce 13 janvier 2020
Claude et Marielle Rivest, liquidateurs

>1091565

AUDIENCE PUBLIQUE

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PROJET MINIER MATAWINIE À SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne avis que les séances de l'audience publique sur le projet ci-dessus mentionné débiteront le **mardi 28 janvier 2020 à 19 h**.

La première partie de l'audience vise à permettre au public et à la commission d'enquête de cerner tous les aspects du projet en vue de la deuxième partie de l'audience.

La deuxième partie permettra à la commission d'entendre les personnes qui auront déposé un mémoire ou qui désirent faire connaître de vive voix leur opinion sur le projet.

Coordonnées de l'audience :

Chalet du Mont-Trinité
220, chemin du Mont-Trinité
Saint-Michel-des-Saints

1^{re} partie : les séances débiteront le **mardi 28 janvier 2020 à 19 h***.

2^e partie : les séances débiteront le **mardi 25 février 2020 à 19 h***.

* Les séances se poursuivront les jours suivants, en après-midi et en soirée, selon les besoins du public et de la commission.

Le registre des évaluations environnementales, sous la responsabilité du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, rend accessible, en format électronique, les documents relatifs au projet en examen à l'adresse www.ree.environnement.gouv.qc.ca. Ces documents sont également disponibles en version imprimée dans le centre de consultation et dans le centre de documentation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mentionnés ci-dessous.

Bibliothèque de Saint-Michel-des-Saints
380B, rue Matawin
Saint-Michel-des-Saints
Téléphone : 450 438-7784 poste 5231

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec
Téléphone : 1 800 463-4732 ou 418 643-7447

Les documents qui s'ajouteront au cours de l'enquête et de l'audience publique pourront être consultés dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca et en version imprimée seulement au centre de documentation du BAPE à Québec.

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès de M^{me} Annie St-Gelais au 418 643-7447, ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courriel à l'adresse [mine-matawinie@bape.gouv.qc.ca](mailto:matawinie@bape.gouv.qc.ca).

Le secrétaire du BAPE
René Beaudet

Québec 

Qui est-ce ?

VOICI LA RÉPONSE

Sur notre page Facebook, nous vous avons demandé, dans le cadre d'un concours, quel est le joueur des Sportifs Pétrole Bélanger de Joliette qui joue avec la plus grosse courbe sur sa palette? La réponse est Nicholas Pelletier. Cela lui permet de mieux diriger son tir du poignet. Si vous lisez ceci avant mercredi midi, il est encore temps de participer, sinon, suivez notre page Facebook pour prendre part à notre prochain concours!

 @journalaction



(Photo L'Action - Guillaume Morin)

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les 30 jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs, ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les 45 jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à la personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
MARTEL-LAROCHE, CHLOÉ 382 1 ^{re} rue du Pied-de-la-Montagne Sainte-Marcelline-de-Kildare (Québec) J0K 2Y0 Demande : 1024747	Un bar avec autorisations de danse et spectacles sans nudité	BISTRO L'AUTRE BAR 521 Rue Notre-Dame Joliette (Québec) J6E 3H6 Dossier : 370452

>1092021

Québec 

CESSATION DÉFINITIVE D'EXERCICE

AVIS qu'en raison de sa retraite, le Dr Claude Nolet dentiste, exerçant autrefois au 130 chemin Barrette, Saint-Félix-de-Valois, QC J0K 2M0 tél. : 450-889-4212, a cessé définitivement d'exercer ses activités professionnelles en médecine dentaire depuis le 13/12/2019. La garde légale de tous les dossiers des patients qui l'ont consulté au cours des 5 dernières années a été cédée au Dr Steven Pelland Ashe exerçant au 130 chemin Barrette, Saint-Félix-de-Valois, QC J0K 2M0 tél. : 450-889-4212.

Nous avisons les patients qu'ils peuvent accepter la cession de leur dossier, reprendre leur dossier ou demander qu'il soit transféré à un autre professionnel en communiquant avec le Dr Steven Pelland Ashe du lundi au jeudi de 9 h à 21 h et le vendredi de 9 h à 17 h. Veuillez noter que les dossiers seront conservés durant une période de 5 ans à compter du 13/12/2019.

>1092161



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT 2136-1-2019

Assemblée de consultation sur le projet de règlement 2136-1-2019 intitulé règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 2136-1-2019.

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la susdite Ville :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption par la résolution 2020-01-383, lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, d'un projet de règlement (voir description détaillée ci-dessous) portant le no 2136-1-2019, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 février 2020, à compter de 20 h, dans la salle du conseil située au 370, rue de la Visitation, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

QUE l'objet de ce règlement est d'habiliter le conseil municipal à autoriser, sur demande et selon certains critères, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble quoiqu'il déroge à certains règlements d'urbanisme de la Ville. Ce règlement permettra une flexibilité et une plus grande adaptation à la spécificité des différents secteurs de la Ville.

QUE les dispositions du précédent paragraphe affectent l'ensemble du territoire de la Ville.

QU'au cours de cette assemblée publique, M. le maire Robert Bibeau expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 22 janvier 2020.

David Cousineau, LL.B, MBA
Avocat - Greffier

>1091738